

## SÉNAT DE BELGIQUE.

### Projet de Loi qui ouvre des Crédits supplémentaires au Département des Finances.

(Voir les N° 257 et 286 de la Chambre des Représentants.)

### LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut:

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER.

Des crédits supplémentaires sont alloués au Département des Finances jusqu'à concurrence de un million quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent soixante-douze francs, cinquante-un centimes (1,477,472-51) savoir :

CHAPITRES.	ARTICLES.	EXERCICES AUXQUELS CES CRÉDITS SE RAPPORTENT.		
		1847.	1848.	1849.
<b>Au budget de la Dette publique.</b>				
1° Complément de la redevance annuelle de fr. 105,820-10 à payer au gouvernement néerlandais pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (Art. 20, 22 et 23 du traité du 5 novembre 1842). . . . .	I 22	52,910 05	»	»
2° Arriéré pour l'année 1847, des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt de 86,940,000 fr., à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840. . . . .	I 10	37,938 02	»	»
3° Arriéré pour la même année, des frais de même nature relatifs à l'emprunt de fr. 28,621,718-40, à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842. . . . .	I 12	9,269 03	»	»
4° Prorata des intérêts, à raison de 5 p. % l'an, jusqu'au 31 octobre 1848, sur les diverses parties des deux emprunts décrets par les lois du 26 février et du 6 mai 1848. . . . .	I 22	»	761,399 46	»

	CHAPITRES.	ARTICLES.	EXERCICES AUXQUELS CES CRÉDITS SE RAPPORTENT.		
			1847.	1848.	1849.
3 <sup>e</sup> Frais relatifs au dépôt des récépissés, à la confection et à l'émission des obligations de ces deux emprunts. (Art. 20 de la loi du 6 mai 1848). . . . .	I	23	»	128,000 00	»
<b>Au budget des Finances.</b>					
Service de la caisse générale de l'État. — Remises et frais du caissier pour les années 1845, 1846, 1847 et 1848. . . . .	VIII	1	»	525,950 49	»
<b>Administration des contributions directes, douanes et accises.</b>					
Traitements arriérés d'employés du service sédentaire (année 1846). . . . .	III	18	»	22,666 98	»
Complément des frais de construction et d'appropriation des bâtiments de l'hôtel des monnaies. . . . .	I	5 bis.	»	»	7,675 77
Frais de dépouillement et de rédaction de documents sur la propriété foncière (1848 et 1849). . . . .	III	26 bis.	»	»	50,000 00
Complément de créances restant dues à d'anciens fonctionnaires hollandais, pour travaux du cadastre dans les provinces belges, avant les événements de 1830. . . . .	III	26 ter.	»	»	556 90
<b>Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts.</b>					
<i>Personnel et matériel.</i>					
Frais d'exécution des lois sur le timbre des effets de commerce, des coupures et des warrants. (Poinçons, presses, registres, imprimés, etc.). . . . .	IV	8	»	12,000 00	»
Traitement des employés du timbre. (Exercice de 1846). . . . .	VII	2	»	85 35	»
Remises des greffiers. (Exercice de 1847). . . . .	»	5	»	2,900 00	»
Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc. . . . .	»	4	»	2,700 60	»
<b>Capitaux et intérêts à payer par le Gouvernement par suite d'arrêts ou de jugements.</b>					
Créance de la fabrique de l'église de Middelbourg. . . . .	»	5	»	55,000 00	»
Id. des époux Hagelsteen. . . . .	»	6	»	2,725 75	»
Id. des héritiers de la veuve de Formainoir. . . . .	»	7	»	5,569 44	»

( 3 )

CHAPITRES.	ARTICLES.	EXERCICES AUXQUELS CES CRÉDITS SE RAPPORTENT.		
		1847.	1848.	1849.
Créance de la ville d'Ath. — Affaire du marquis de Gages. . . . .	» 8	»	3,128 61	»
Id. des communes du Petit-Rechain et de Dison. . . . .	» 9	»	6,401 00	»
Id. de la fabrique de l'église de Saint-Martin à Liège. . . . .	» 10	»	11,000 00	»
		100,117 10	1,519,524 74	58,050 67
		1,477,472 51		

ART. 2.

Ces crédits seront imputés sur l'excédant de recettes prévu au budget de l'exercice 1849.

Bruxelles, le 18 juin 1849.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,  
Signé VERHAEGEN, aîné.*

*Les Secrétaires,  
( Signés ) ALP. VANDENPEEREBOOM.  
T'KINT DE NAEYER.*